# Voeu relatif à l’accessibilité de l’espace public pour les personnes à handicap pendant les phases de travaux

**Déposé par l’ensemble des élu-es**

**Du groupe des élu.e.s écologistes du 20e**

**Conseil d'arrondissement du 27 novembre 2018**

# Considérant l’importance politique que revêt l’accessibilité de toutes et tous à l’espace public, détaillée dans la Stratégie parisienne «Handicap, inclusion et accessibilité universelle 2017-2021 » ;

Considérant que le réseau de transport en commun parisien de surface (bus et tramway) est en totalité accessible aux personnes handicapés ce qui n'est pas le cas du réseau de transport en commun souterrain d'où son importance primordiale dans la chaîne des déplacements des personnes à mobilité réduite ;

Considérant que les travaux RATP d'alimentation de la ligne 11 ont crée un labyrinthe sur le parvis de la Mairie du 20e, rendant complexe et dangereuse la circulation des personnes non voyantes ou à handicap moteur ;

Considérant que les travaux liés à la réfection des conduites de gaz limitent l’espace destiné aux piétons rendant les trottoirs impraticables et que peu de passages sécurisés et de pentes adaptées ne sont créés ;

Considérant le report des arrêts de bus, depuis les travaux de la rue du Japon ;

Considérant que le terminus provisoire du bus 64 se fait sur un trottoir non rehaussé et dans un îlot sans abaissement ;

**Sur proposition des élu.e.s écologistes, le Conseil du 20e arrondissement souhaite :**

* **Que des aménagements soient réalisés en urgence pour rendre accessible à toutes et tous l’arrêt du bus 64,**
* **Que plus généralement, un meilleur contrôle des travaux soit effectué et intègre la question de l’accessibilité comme une contrainte absolue.**